

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	24 (1936)
Heft:	478
Artikel:	La XXVe Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin : (Montreux, 23 et 24 mai 1936) : [1ère partie]
Autor:	L.H.P.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262325

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURL, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

Mme MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro... 0.25

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Je veux être tout ce que
suis capable de devenir.

Katherine MANSFIELD.

La XXV^e Assemblée générale de l'Association
suisse pour le Suffrage féminin

(Montreux, 23 et 24 mai 1936)

De la pluie, de lourds nuages tournaient, paresseux, sur le lac hostile; de sommets, point; les Dents du Midi avaient disparu sous les brumes et toute la chaîne des Alpes avec elles. Aussi les suffragistes de Montreux et celles du canton de Vaud se sentaient-elles bien mal à l'aise à l'égard de leurs amies de la Suisse allemande... C'était cela le soleil de Montreux? Ah! les Romands avaient bien de quoi le vanter!...

Mais avec les Romands, on ne sait jamais! Et comme le soleil de Montreux est romand, il s'était réservé pour le dimanche où il fit une démonstration triomphale... Ah! ce matin là, tout le monde respira mieux, et les Vaudois rassurés purent faire les honneurs de Montreux, des Avants, de Sonloup, à leurs hôtes d'un jour.

Il ne faut pas oublier, toutefois, que si l'on fut à Montreux pour les trésors que déploie cette région par un beau jour de mai, on y fut aussi pour travailler. Et voici ce qu'on y fit:

Cent déléguées représentant 28 sections étaient présentes. La XXV^e assemblée fut ouverte en l'absence de Mme Leuch, retenue au loin par la grave maladie de sa mère, par Mme Vischer-Alloth, de Bâle, vice-présidente. Le rapport de gestion du dernier exercice relate la mort de Mme Chapponière-Chaix, cette pionnière si connue de toutes les féministes qui lui doivent tant et qui s'est éteinte à l'âge de 84 ans, à Genève. Il parle des efforts faits par les diverses Sections dans le pays afin d'augmenter, partout où faire le peut, les droits des femmes: surtout dans l'église et l'école, et, si extraordinaire que cela puisse paraître, il y a des cantons où messieurs les électeurs s'estiment encore seuls compétents et capables dans ce domaine-là comme dans tous les autres. Bâle a fêté ses vingt ans d'existence et Biel son dixième anniversaire. Dans toutes les Sections, on a mené campagne contre la baisse — par endroit scandaleuse — des salaires féminins et contre les entraves apportées au travail de la femme, entraves parfois d'une injustice si criante qu'on se demande comment des législateurs honnêtes et intelligents aient pu y prêter la main! Glaris a fait une bien douloreuse expérience: lors de la dernière Landsgemeinde, un citoyen avait proposé l'octroi du suffrage féminin aux femmes de Glaris... Il n'a été suivi que par une cinquantaine d'électeurs, tandis que cinq mille environ se prononcèrent avec indignation contre une mesure aussi folle!... Devant un résultat aussi « tragique », les suffragistes glaronaises, prises de désespoir et de découragement, ont suspendu leur activité. Et c'est regrettable, car, s'il y a à Glaris cinq mille arrérées, ce n'est pas une raison pour que les cinquante pionnières qui s'y trouvent ne puissent une fois ou l'autre avoir raison des autres.

Le Comité Central a tenu 4 séances. Il a enregistré avec vif regret la démission de Mme Vischer-Alloth et Lucy Dutoit. Le Comité propose que cette dernière, qui a rendu, depuis le début, les plus grands services à cause suffragiste soit nommée membre d'honneur. La propagande se révèle de plus en plus difficile et de moins en moins efficace; il semble que la « conférence » soit un moyen usé et qui a fait son temps et qu'il faille la remplacer par autre chose de plus nouveau, de moins uniforme. La propagande par la presse ne vaut guère mieux; du moins on n'en voit pas les résultats, mais il n'y faut pas renoncer, elle peut avoir des effets imprévisibles, et c'est pourquoi le *Bulletin de presse* continue à être envoyé à la plupart des journaux suisses: on ne sait malheureusement pas s'ils en font toujours usage; c'est Mmes Dutoit et Aellig qui en assurent la rédaction. La Radio qui nous avait été fermée depuis deux ans environ a consenti à ce qu'il soit question d'intérêts féminins une fois par semaine; na-

turellement tout ce qui a rapport au suffrage doit être soigneusement banni.

Les femmes ont protesté contre leur minorité politique à propos de la votation sur la révision de la Constitution fédérale, elles l'ont fait à plusieurs autres reprises encore lors d'autres votations, par voie d'affiches.

La collaboration avec d'autres associations a été fréquente, et celle particulièrement lorsqu'il s'est agi de démarches d'intérêt féminin. L'Alliance des sociétés féminines suisses a presque toujours participé à nos efforts. C'est en collaboration avec le groupement « Femmes et Démocratie » que le prochain cours de vacances suffragistes sera organisé; il aura lieu à Hilterfingen sur le lac de Thoune, du 10 au 17 octobre prochain. Notre Association soutient les efforts du Comité suisse pour la liberté, et l'action commune en faveur de la paix présidée par M. E. Bovet, de Lausanne. Et le rapport conclut en souhaitant que la guerre, cette horreur sans nom qui déchire encore les peuples, soit combattue et vaincue par la volonté des femmes.

L'état de la caisse n'est pas défavorable, annoncé dans son rapport la caissière, Mme Grutter (Berne). Le solde en caisse à ce jour est de fr. 3.244.83, marquant un accroissement de fr. 1298.63 sur l'exercice précédent. La cotisation de 1936-37 à payer par les sections au Comité Central est fixée, après discussion, à 70 et, au lieu de 60, qui étaient payés jusqu'ici.

(La fin en 3^{me} page.) L. H. P.Lire en 2^{me} page:

Carrières féminines: la « froebellienne » (suite et fin).

Le vote des femmes devant la Chambre belge.
Au B.I.T. Liste des femmes déléguées à la
Conférence Internationale du Travail.En 3^{me} et 4^{me} pages:H. NAVILLE: Figure de chef. La « générale »
Ev. Booth à Lausanne.
G. L. et A. D. V.: Le jubilé de l'Union
suisse des Amies de la Jeune Fille.

Les Congrès de l'été.

Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Jeanne VUILLOMINET: Figures et portraits de
femmes. Marie Blanchard.

La situation suffragiste en France

Une femme ministre de la Santé
publique?

Au moment où nous écrivons ces lignes, il semble que c'est Mme Suzanne Lacore à qui sera attribué ce portefeuille dans le nouveau cabinet Léon Blum. Nous avouons ne pas connaître ce nom davantage que celui de Mme Moch-Picard, dont il avait été précédemment question. Celui de Mme Joliot-Curie avait été aussi prononcé, mais ne serait-ce pas dommage d'enlever cette dernière à ses recherches d'ordre purement scientifique?

La campagne de Mme Louise Weiss

Toujours vaillante et entreprenante, Mme Louise Weiss s'est activement occupée, durant les jours qui ont précédé la première session de la nouvelle Chambre, à recueillir des signatures pour le dépôt d'un projet de loi stipulant que:

toutes les dispositions législatives fixant les conditions dans lesquelles sont assurées et s'exercent le droit de suffrage, ainsi que l'éligibilité qui en résulte dans toutes les élections aux Assemblées délibérantes, sont et restent applicables aux deux sexes.

Et le jour de la rentrée du Parlement, Mme Louise Weiss et ses adeptes, groupées aux abords du Palais-Bourbon, ont toutes fleuri la boutonnierre des députés de petits bouquets de myosotis: moyen délicat de dire discrètement à ces messieurs: *N'oubliez pas notre droit de vote...*



Les Femmes et la Société des Nations

La protection de l'enfance

Etais-je à cause du temps revêche de ce filet printemps de 1936?... étais-je le reflet des préoccupations politiques qui obscurcissent l'horizon de la S. d. N.? Étais-je tout simplement aussi le fait matériel que, vu l'état actuel de la construction du nouveau Palais, le Comité de Protection de l'Enfance a siégé, solitaire et lointain de tous les autres services, dans une salle trop vaste pour lui du bâtiment, maintenant presque désert, des Commissions?... Il est indéniable qu'une certaine mélancolie a pesé sur sa session — session singulièrement raccourcie d'autre part, parce que les débats du Comité contre la traite des femmes ont empêché à plusieurs reprises sur le temps qui lui était réservé. Pour les assesseurs aussi, soit les représentants des organisations privées internationales, cette session était mélancolique parce qu'alors la plupart prévoient qu'elle sera la dernière pour eux, vu le projet de réorganisation de ces Comités qui supprimait de bien regrettable façon ce lien si vivant et si indissociable qu'établissent les représentants des

organisations privées entre la S. d. N. et l'opinion publique à travers le monde. Depuis lors, fort heureusement, le Conseil de la S. d. N., sur les interventions de MM. Komarnicki (Pologne) et Titulesco (Roumanie), envers lesquels nos organisations internationales peuvent éprouver une vive reconnaissance, a estimé préférable de surseoir à toute décision sur ce point, et le problème de la réorganisation de ces deux Comités, dont l'activité touche si directement les femmes, reste en quelque mesure ouvert à d'autres possibilités.

Ce n'était pourtant pas faute de questions d'intérêt primordial à son programme que le Comité de Protection de l'Enfance a dû décider de marcher à grands pas à travers son ordre du jour. Il devait notamment s'occuper cette année-ci de la question du placement familial, sur la base d'un très remarquable rapport, présenté par Mme J. Vajkaj (Hongrie) membre assesseur représentant l'Union Internationale de Secours aux Enfants. Analyser ici ce rapport, comme les débats auxquels il a donné lieu, nous conduirait trop loin: basons-nous à mentionner que les conclusions auxquelles est arrivé le Comité coincident assez exactement avec celles que, très modestement, la signataire de ces lignes avait reçues d'une réunion de travailleurs sociaux de Genève, qui, tous, parlaient d'après des expériences pratiques immédiates et personnelles. Que le placement ne soit effectué que lorsqu'il est vraiment prouvé que l'intérêt de l'enfant s'oppose à ce qu'il reste dans son milieu familial, et *jamais* pour la seule cause d'indigence ou de naissance illégitime; que la personnalité psychologique de l'enfant placé soit prise en considération, et que sa surveillance



Cliché, Frauenrecht.

...Et voici toujours la travailleuse à l'œuvre, soit qu'« elle reste à la maison et y file la laine », soit qu'attelée à une machine dans l'industrie du textile, elle contribue à l'économie industrielle générale...